



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **DF DOIGTS DE FEE SARL EN LIQUIDATION**,  
1530 Payerne
2. Date du prononcé de dissolution: 14.10.2011
3. Suspension de faillite: 20.12.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 09.01.2012
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Liquidation prononcée selon l'art. 731b CO.  
But : commerce et production d'articles dans le domaine du bricolage et de la couture-loisirs et autres produits analogues.

Office des faillites de  
la Broye et du Nord vaudois  
1400 Yverdon-les-Bains

00725395

